



QUART DE FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS COUNTRY

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS COUNTRY ILE-DE-FRANCE ZONE EST

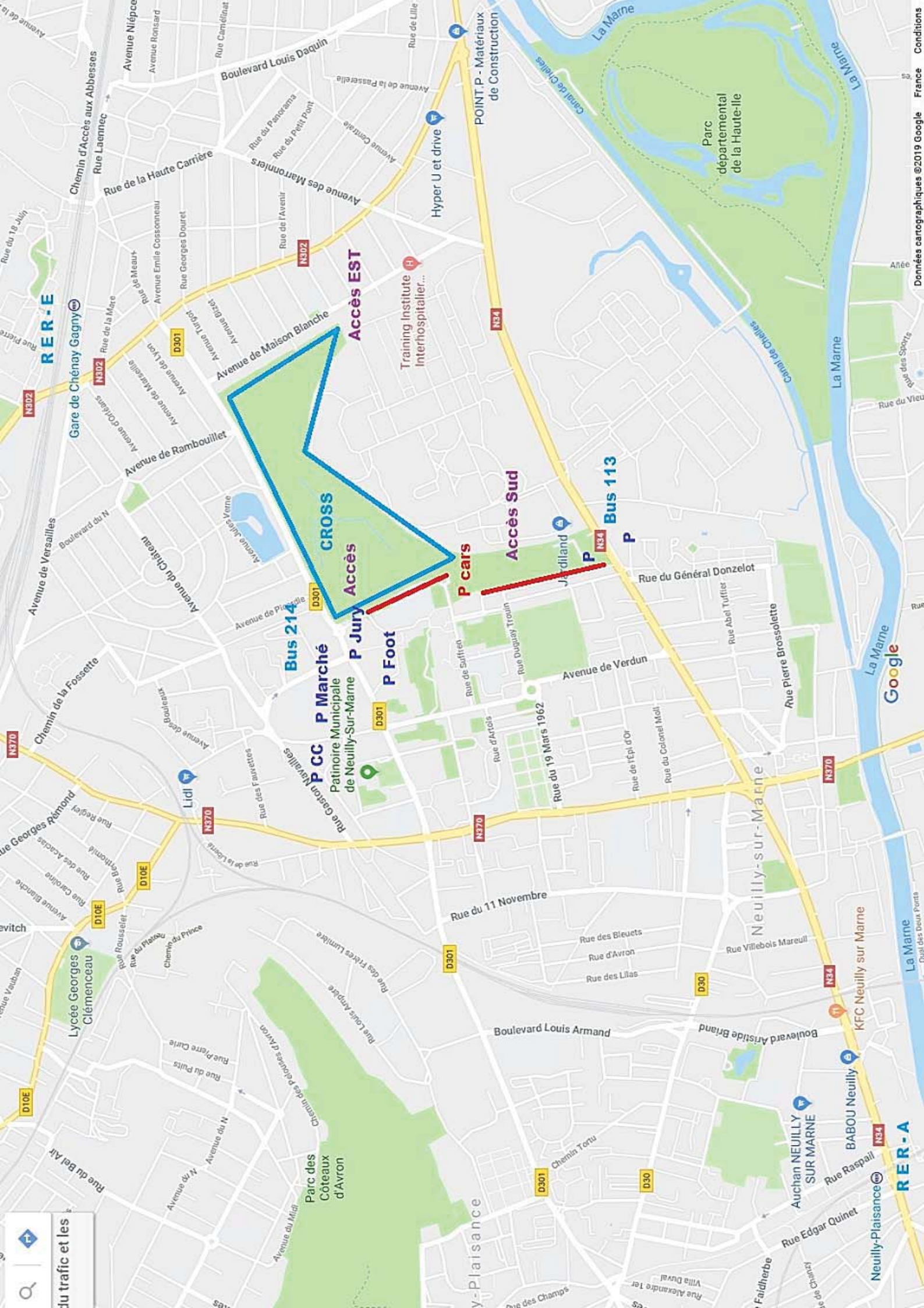
DIMANCHE 3 FÉVRIER 2019

Parc du Croissant Vert - Neuilly sur Marne



Championnats départementaux de cross 2017
Seine-Saint-Denis

Course	Catégorie	Horaire	Distance	Parcours
1	Minimes Filles	10H00	3230m	Dep+1PB raccourcie +Ar
2	Minimes Garçons	10H20	3390m	Dep+1PB+Ar
3	Cadettes	10H40	3390m	Dep+1PB+Ar
4	Cadets	11H05	5120m	Dep+2PB+Ar
5	Juniors Femmes	11H35	4820m	Dep+1GB+Ar
6	Juniors Hommes	12H05	6160m	Dep+1PB +1MB+Ar
7	Cross court Femme	12H35	3400m	Dep + 1PB+ Ar
8	cross court Homme	13H00	3400m	Dep + 1PB+ Ar
9	Masters Hommes	13H20	9320m	Dep+ 1PB+1MB+1GB+AR
10	Cross Long Hommes	14H20	9320m	Dep+ 1PB+1MB+1GB+AR
11	Cross Long Femme	15H15	7600m	Dep+1MB+1GB+Ar
	Départ		1360m	
	Petite Boucle raccourcie		1570m	
	Petite Boucle		1730m	
	Moyenne Boucle		2770m	
	Grande Boucle		3160m	
	Arrivée		300m	



EXTRAIT DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS

Article 1 - Qualifications

1.1 - A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

DEPT Course	75	77	93	94	TOTAL
ELITE F.	72	112	40	87	311
ELITE M.	98	65	47	90	300
MA M.	50	92	60	98	300
CCM	37	50	43	50	180

S'il n'y a pas de qualifiés dans ces catégories, alors le premier M2 et le premier M3 des courses Masters Hommes et Elites femmes de chaque département seront qualifiés.

Pour les courses Elites, les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs et Seniors pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

Pour les courses Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs (Cross Long H et F) et le cross court Femmes, tous les athlètes classés aux Championnats départementaux seront qualifiés pour les Championnats Régionaux.

Mode de calcul :

Le nombre maximum de qualifiés est établi à 300 pour les courses Masters hommes, cross long hommes, cross long femmes et à 180 pour le cross court homme.

Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

- 1- Du nombre d'athlètes de chaque département classé dans les 180 premiers des championnats régionaux de cross de l'année précédente. (90 premiers pour le cross court hommes)
 - 2- En répartissant les 120 places restantes (90 pour le cross court hommes) au prorata du nombre de classés ayant une licence Athlé Compétition aux championnats départementaux de l'année précédente.
- Nouveau : Un département ne peut pas avoir moins de 40 qualifiés sur les courses Elites, Masters Masculins et moins de 35 qualifiés au Cross-Court Hommes.

1.2 - Qualifications par équipes

A l'issue des Championnats départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les championnats régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage

Dans tous les cas suivants, il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par épreuve ou par équipe) se trouvant sur le site de la LIFA. Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des championnats départementaux ou à envoyer à la LIFA au plus tard le mardi 15 janvier à 15h00. Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs.

Les personnes ayant participé à une course Hors-Stade le même jour que leurs Championnats Départementaux ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

2.1 - Demandes de repêchage par équipe

Dans l'optique des qualifications par équipes pour les championnats d'Ile de France, les clubs ayant 4 ou 5 athlètes qualifiés individuels à l'issue des championnats départementaux peuvent demander le repêchage de 1 à 2 athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant 6 athlètes ou plus de qualifiés car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Note : Il convient d'utiliser le formulaire spécifique pour les « *compléments équipe* ».

2.2 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande repêchage devra impérativement **être justifiée**. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux championnats départementaux. Dans le cas d'une absence pour motif médical, un certificat médical devra impérativement accompagner la demande.

ATTENTION : Les demandes sans aucun motif indiqué seront rejetées par la Commission de qualification.

2.3 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2018 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les championnats régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage pour le mardi 15 janvier à 15h00 au plus tard.

2.4 - Athlètes participants aux championnats de France UNSS ou UGSEL

Ces athlètes ne sont pas obligés de participer aux championnats départementaux de cross-country. Ils peuvent demander directement un repêchage pour les championnats régionaux s'ils figurent dans le classement d'arrivée des championnats cités ci-dessus.

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

3.1 - Toute demande de changement pour un (ou une) athlète qualifié(e) sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des championnats régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage individuelle. Elle devra être justifiée par le niveau sportif de l'athlète.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

3.2 - Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Ils ne pourront obtenir qu'un seul dossard le jour des régionaux.

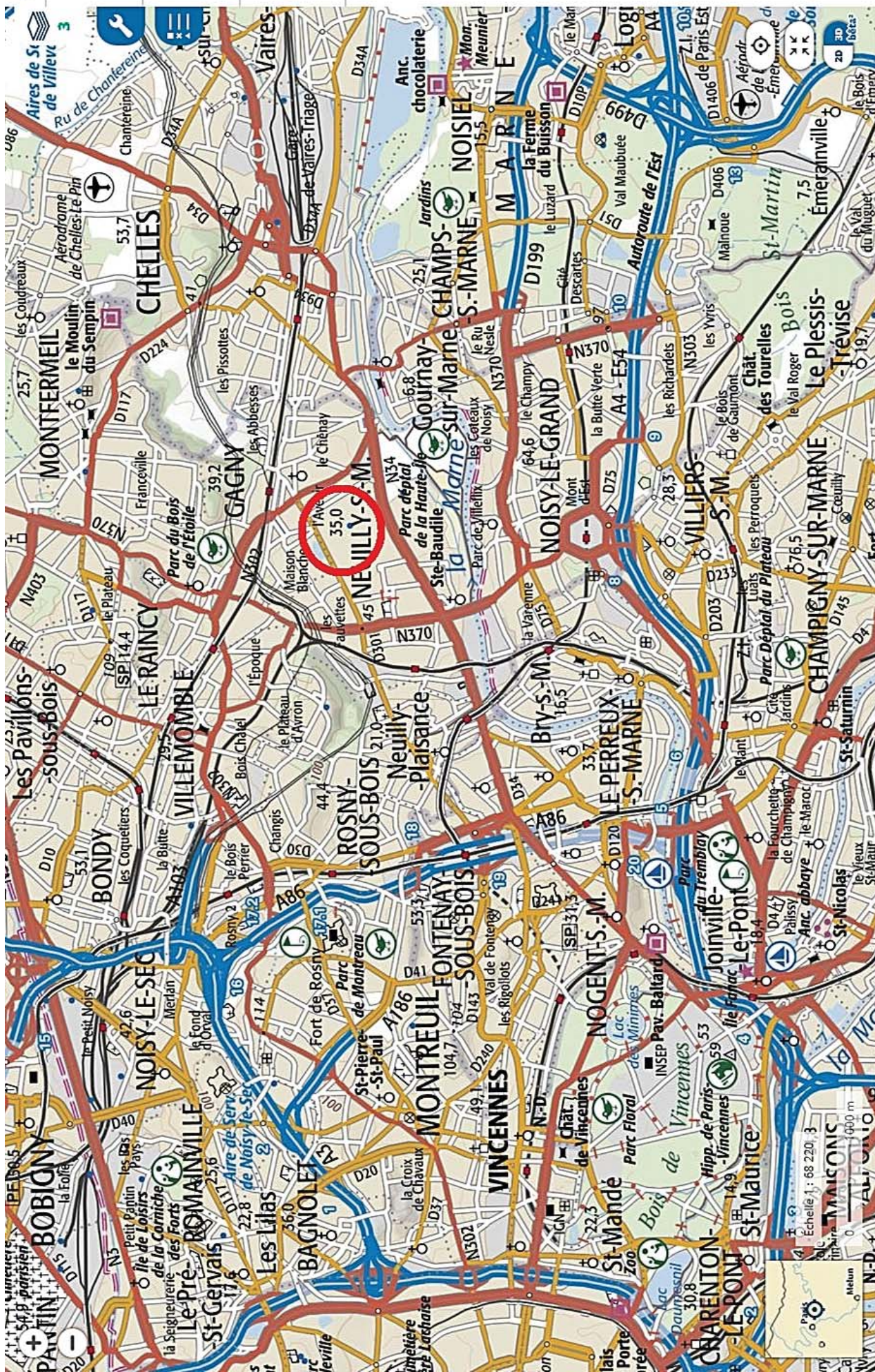
Qualifications aux Championnats d'Ile de France

Nombre d'individuels qualifiés par zone :

Catégorie	Est
CCM	60
ELITE H	69
MA M.	62
ELITE F	67

Nombre d'équipes qualifiées par zone :

Catégorie	Est
CCM	10
ELITE H	10
MA. M	11
ELITE F	12



CARTE EN COURS

DIJON

Carte IGN

Routes

Photographies aériennes